

**Livre des délibérations du conseil des commissaires
Commission scolaire de SAINT-HYACINTHE**

Président

Secrétaire

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe, tenue le **mardi 21 août 2018**, à 19 h 30, au siège social de la Commission scolaire, au 2255, avenue Sainte-Anne, à Saint-Hyacinthe.

Est présent, monsieur le président :

Flibotte, Richard.

Sont présents, mesdames et messieurs les commissaires :

Bilodeau, Sylvie,	Martin, France,
Continelli, Marie-Josée, commissaire parent,	Messier, Jean-François,
Corbeil, Annick, commissaire parent,	Nichols, Martin,
Croteau, Steve,	Noël, Pierre.
Donais, Sylvie,	Rondeau, Daniel,
Favreau, Jacques,	Simard, Élyse,
Laperrière, Lucie, commissaire parent,	

Avait prévenu de son absence, monsieur le commissaire :

Devost, Eric.

Sont aussi présents, madame et monsieur :

Camirand, Daniel, directeur général adjoint et secrétaire général,
Dupré, Caroline, directrice générale.

Sont invités, mesdames et monsieur :

Gagnon, Sagette, régisseuse aux communications,
Girard, Sylvie, directrice du Service des ressources financières,
Langelier, Chantal, directrice du Service des ressources humaines,
Soumis, Jean-François, directeur du Service des ressources matérielles,
St-Germain, Karina, directrice des Services éducatifs et responsable de l'organisation scolaire.

Ouverture de la séance

Monsieur Richard Flibotte, président, procède à l'ouverture de la séance.

Adoption de l'ordre du jour

Monsieur Jacques Favreau propose et il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel quel.

C-18-08-01

Livre des délibérations du conseil des commissaires Commission scolaire de SAINT-HYACINTHE

Approbation du procès-verbal de la séance d'ajournement du 3 juillet 2018

C-18-08-02

Mesdames et messieurs les commissaires ayant tous reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits par la loi, monsieur Pierre Noël propose et il est unanimement résolu d'exempter le secrétaire général de lire le procès-verbal de la séance d'ajournement du 3 juillet 2018, et de l'approuver tel quel.

Période de questions

Aucune question.

Démission pour retraite d'un membre du personnel cadre

C-18-08-03

Monsieur Daniel Rondeau propose et il est unanimement résolu de prendre acte de la démission pour retraite de monsieur **Germain Charron**, contremaître en entretien spécialisé, à compter du 25 septembre 2018 au soir, et de le remercier pour ses services.

Nominations

C-18-08-04

Madame Annick Corbeil propose et il est unanimement résolu d'accepter la nomination de madame **Eugénie Houle**, au poste d'agente d'administration au Service des ressources humaines à 100%, au secteur des enseignants, et ce, à compter du 22 août 2018.

C-18-08-05

Monsieur Jean-François Messier propose et il est unanimement résolu d'accepter la nomination de monsieur **Bruno Deslauriers**, au poste de contremaître d'entretien spécialisé au Service des matérielles à 100%, et ce, à une date à confirmer avec son supérieur.

Représentants au conseil d'administration du Réseau Internet Maskoutain

CONSIDÉRANT QUE le 30 janvier 2018, la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe a procédé à la désignation de messieurs Richard Flibotte, président et de Serge Phaneuf, régisseur au Service des ressources informatiques et du transport scolaire à titre de représentants de la CSSH au conseil d'administration du Réseau Internet Maskoutain;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Serge Phaneuf a, depuis, pris sa retraite et qu'il y a lieu de le remplacer audit conseil d'administration.

Madame Sylvie Donais propose et il est unanimement résolu de nommer monsieur Dominic Borduas, régisseur au Service des ressources informatiques et du transport scolaire, à titre de représentant de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe au conseil d'administration du Réseau Internet Maskoutain, en remplacement de monsieur Serge Phaneuf.

**Livre des délibérations du conseil des commissaires
Commission scolaire de SAINT-HYACINTHE**

Président

Secrétaire

Nomination du responsable du suivi de la divulgation des actes répréhensibles

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur de la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que cette loi prévoit la nomination au sein des organismes publics d'un responsable du suivi des divulgations;

CONSIDÉRANT la nomination de madame Marie-Josée De Repentigny, au poste de coordonnatrice à la vérification interne, à l'intégrité des processus et au développement des systèmes financiers;

Monsieur Pierre Noël propose et il est unanimement résolu de nommer madame Marie-Josée De Repentigny à titre de responsable du suivi des divulgations d'actes répréhensibles pour la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe.

C-18-08-07

Modification du plan triennal 2018-2019 à 2020-2021 et de certains actes d'établissement

Monsieur Jean-François Messier propose et il est unanimement résolu d'adopter les modifications apportées au plan triennal 2018-2019 à 2020-2021 et à certains actes d'établissement.

C-18-08-08

Octroi d'un contrat pour des produits hygiéniques aux fins de campagne de financement pour la polyvalente Hyacinthe-Delorme

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public 1819-005-01 pour des produits hygiéniques aux fins de campagne de financement pour la polyvalente Hyacinthe-Delorme;

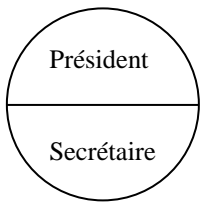
CONSIDÉRANT que des produits hygiéniques sont utilisés depuis plusieurs années pour les campagnes de financement de la PHD;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *Produits sanitaires V-To*.

Madame Lucie Laperrière propose et il est unanimement résolu :

C-18-08-09

- d'octroyer le contrat à *Produits sanitaires V-To*, plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 126 817,79 \$ (taxes incluses) et de prévoir une clause en vue d'un renouvellement pour les deux prochaines années, avec indexation des prix à la caisse selon l'indice des prix à la consommation de février;
- d'autoriser la directrice de la polyvalente Hyacinthe-Delorme, madame Nancy Prévèreault, à signer les documents relatifs à l'octroi de ce contrat.



Livre des délibérations du conseil des commissaires Commission scolaire de SAINT-HYACINTHE

Huis clos

C-18-08-10 Monsieur Jacques Favreau propose et il est unanimement résolu de siéger à huis clos afin d'étudier le point qui suit à l'ordre du jour.

Monsieur Simon Labbé se joint à l'assemblée.

Retour en assemblée délibérante

C-18-08-11 Madame France Martin propose et il est unanimement résolu de revenir en assemblée délibérante.

Révisions de décision

CONSIDÉRANT que la mère de l'élève dont le nom apparaît à la fiche F-2018-2019/01 a déposé une demande de révision de décision;

CONSIDÉRANT que cette demande de révision fait suite à une décision prise par madame Karina St-Germain, directrice des Services éducatifs aux jeunes et responsable de l'organisation scolaire, à l'effet de refuser une demande de fréquentation hors secteur à l'école Douville pour l'année scolaire 2018-2019;

CONSIDÉRANT que cette demande de révision a fait l'objet d'une audition devant le comité d'étude des demandes de révision de décision, le 20 août dernier;

CONSIDÉRANT que le conseil des commissaires considère, à la lumière des informations reçues et à la suite de la recommandation unanime du comité d'étude des demandes de révision de décision, qu'il y a lieu de maintenir la décision.

C-18-08-12 Monsieur Daniel Rondeau propose et il est unanimement résolu de confirmer la décision de madame Karina St-Germain, directrice des Services éducatifs aux jeunes et responsable de l'organisation scolaire, à l'effet de refuser la demande de fréquentation hors secteur à l'école Douville pour l'année scolaire 2018-2019.

**Livre des délibérations du conseil des commissaires
Commission scolaire de SAINT-HYACINTHE**

Président

Secrétaire

CONSIDÉRANT que la mère de l'élève dont le nom apparaît à la fiche F-2018-2019/05 a déposé une demande de révision de décision;

CONSIDÉRANT que cette demande de révision fait suite à une décision prise par madame Karina St-Germain, directrice des Services éducatifs aux jeunes et responsable de l'organisation scolaire, à l'effet de refuser une demande de fréquentation hors secteur à l'école Saint-Charles-Garnier pour l'année scolaire 2018-2019;

CONSIDÉRANT que cette demande de révision a fait l'objet d'une audition devant le comité d'étude des demandes de révision de décision, le 20 août dernier;

CONSIDÉRANT que le conseil des commissaires considère, à la lumière des informations reçues et à la suite de la recommandation unanime du comité d'étude des demandes de révision de décision, qu'il y a lieu de maintenir la décision.

Monsieur Martin Nichols propose et il est unanimement résolu de confirmer la décision de madame Karina St-Germain, directrice des Services éducatifs aux jeunes et responsable de l'organisation scolaire, à l'effet de refuser la demande de fréquentation hors secteur à l'école Saint-Charles-Garnier pour l'année scolaire 2018-2019.

C-18-08-13

CONSIDÉRANT que la mère de l'élève dont le nom apparaît à la fiche F-2018-2019/04 a déposé une demande de révision de décision;

CONSIDÉRANT que cette demande de révision fait suite à une décision prise par madame Karina St-Germain, directrice des Services éducatifs aux jeunes et responsable de l'organisation scolaire, à l'effet de refuser une demande de fréquentation hors territoire à l'école Roméo-Forbes pour l'année scolaire 2018-2019;

CONSIDÉRANT que cette demande de révision a fait l'objet d'une audition devant le comité d'étude des demandes de révision de décision, le 20 août dernier;

CONSIDÉRANT que le conseil des commissaires considère, à la lumière des informations reçues et à la suite de la recommandation unanime du comité d'étude des demandes de révision de décision, qu'il y a lieu de maintenir la décision.

Président

Secrétaire

C-18-08-14

Livre des délibérations du conseil des commissaires Commission scolaire de SAINT-HYACINTHE

Monsieur Jacques Favreau propose et il est unanimement résolu de confirmer la décision de madame Karina St-Germain, directrice des Services éducatifs aux jeunes et responsable de l'organisation scolaire, à l'effet de refuser la demande de fréquentation hors territoire à l'école Roméo-Forbes pour l'année scolaire 2018-2019.

CONSIDÉRANT que le père de l'élève dont le nom apparaît à la fiche F-2018-2019/02 a déposé une demande de révision de décision;

CONSIDÉRANT que cette demande de révision fait suite à une décision prise par madame Karina St-Germain, directrice des Services éducatifs aux jeunes et responsable de l'organisation scolaire, à l'effet de refuser une demande de fréquentation hors secteur à l'école Roméo-Forbes pour l'année scolaire 2018-2019;

CONSIDÉRANT que cette demande de révision a fait l'objet d'une audition devant le comité d'étude des demandes de révision de décision, le 20 août dernier;

CONSIDÉRANT que le conseil des commissaires considère, à la lumière des informations reçues et à la suite de la recommandation unanime du comité d'étude des demandes de révision de décision, qu'il y a lieu de maintenir la décision.

C-18-08-15

Madame Marie-Josée Continelli propose et il est unanimement résolu de confirmer la décision de madame Karina St-Germain, directrice des Services éducatifs aux jeunes et responsable de l'organisation scolaire, à l'effet de refuser la demande de fréquentation hors secteur à l'école Roméo-Forbes pour l'année scolaire 2018-2019.

Questions diverses

Aucune question.

Agenda du président

Étant donné la période estivale, aucune information n'est apportée à ce point.

Ajournement de la séance

C-18-08-16

Madame Élyse Simard propose et il est unanimement résolu d'ajourner la séance au 28 août 2018, à 19 h.

Président

Secrétaire général